

## FICHE D'INSCRIPTION INDIVIDUELLE

**MINEUR****ASSURANCES****J'atteste :**

Avoir été informé des possibilités de souscription d'une *assurance complémentaire facultative* contre les dommages corporels venant en complément des garanties obligatoires délivrées par le passeport FF Voile ou la licence FF Voile. Après consultation des conditions de souscription affichées dans le hall d'accueil et disponible sur le site internet de la Fédération Française de Voile, j'accepte de

souscrire.  OUI  NON

Sachant que les démarches sont de mon propre ressort.

Fait à Plouër, le \_\_\_\_\_

Signature :

**Observations**

Fiche à transmettre, dûment remplie, au

Centre Nautique Rance Frémur  
Terrain de l'enclos  
22490 PLOUER SUR RANCE

Accompagné du règlement par chèque à l'ordre du Trésor Public pour la réservation

NOM :

PRENOM :

Adresse principale :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Portable :

E-mail :

Date de naissance

Age :

Adresse de vacances :

Code postal :

Ville :

Personne à joindre en cas d'urgence :

Téléphone :

Type de stage (Support & durée)	Dates (début-fin)	Matin ou A.Midi	Montant
Mode de règlement (Chèque-Espèces- ANCV)			

ATTESTATION DE NATATION,  
REGLEMENT INTERIEUR,  
AUTORISATION PARENTALE & DROIT A L'IMAGE

Je, soussigné, \_\_\_\_\_  
(lien de parenté : \_\_\_\_\_)  
atteste de la capacité de mon enfant \_\_\_\_\_  
qui a moins de 16 ans, à nager 25 mètres et à s'immerger  
qui a 16 ans ou plus, à nager 50 mètres et à s'immerger(\*)

De plus, j'autorise mon enfant  
à participer aux activités du centre nautique et autorise ses responsables à faire  
pratiquer toute intervention chirurgicale ou à donner des soins qui s'avèreraient  
nécessaires et m'engage à en assurer les frais.

En outre, j'atteste à avoir pris connaissance du règlement intérieur affiché à l'entrée  
du centre nautique.

Autorisation de quitter le centre seul, à la fin du cours (\*)

Droit à l'image :

Je *n'autorise pas* autorise (\*) le Centre Nautique Rance Frémur et, par extension  
subordonnée, la Communauté de Communes Rance Frémur à utiliser les images  
représentant mon enfant mineur \_\_\_\_\_, à titre  
d'information et d'illustration, pour ses supports de communication faisant l'objet  
d'une diffusion locale, départementale, nationale ou internationale.

J'autorise la fédération à diffuser ses coordonnées dans le cas où il est licencié (\*)

Fait à Plouër, le \_\_\_\_\_

Signature :

(\*) Barrer les mentions inutiles ou non conformes

CONDITIONS GENERALES

1. L'enfant est apte physiquement à la pratique des activités nautiques
2. Le responsable légal de l'enfant doit déclarer tout traitement ou contre-indication médicale en rapport avec l'activité
3. Le responsable légal de l'enfant dégage la responsabilité du directeur du centre nautique en dehors des heures normales d'activité
4. Les séances annulées en raison de la météo ne sont pas récupérables. Dans la mesure du possible, une activité à terre est prévue.
5. Les séances manquées par l'enfant ne sont pas récupérables
6. En cas d'abandon en cours de cycle d'activité (stage ou trimestre club), aucun remboursement ne sera effectué, sauf s'il existe une justification médicale.
7. L'enfant est respectueux du matériel et des locaux.
8. L'enfant suit les directives et les recommandations du moniteur et/ou du personnel du centre nautique
9. Les vêtements et accessoires de l'enfant sont marqués à son nom pour éviter les confusions et les pertes

REGLEMENT INTERIEUR

Le Centre Nautique fonctionne en accord avec l'arrêté du 9 février 1998 remplacé par l'extrait du code du sport articles A.322.64 à A.322.70 relatif aux garanties techniques et de sécurité des centres et écoles de voile et l'arrêté du 4 mai 1995 remplacé par l'extrait du code du sport articles A.322.42 à A.322.63 relatif aux garanties de technique et de sécurité dans les établissements organisant la pratique et l'enseignement de la nage en eau-vive, du canoë-kayak, du raft ainsi que de la navigation de toute autre embarcation propulsée à la pagaie.

Toute personne embarquée dans le cadre du centre nautique devra obligatoirement porter un gilet de sauvetage du centre ou un gilet homologué, conforme à la législation en vigueur qu'il aura présenté à son moniteur. Il aura préalablement rempli ou fait remplir, par son responsable légal, une fiche d'inscription, dans laquelle il est mentionné quelques aspects réglementaires.

Les séances peuvent être annulées par le responsable du centre nautique ou le moniteur responsable de l'activité en cas de :  
Vent supérieur à 5 Beaufort, avis de grand frais, froid trop intense, brouillard ou crue

Les parents doivent s'assurer que les activités ont bien lieu, et que les encadrants concernés sont présents avant de laisser leurs enfants au Centre Nautique.  
D'autre part les enfants ne sont sous la responsabilité du Centre Nautique que pendant le créneau horaire qui leur a été précisé lors de l'inscription. Lorsqu'ils quittent le centre nautique, ils doivent informer leur moniteur.

Les moniteurs étant responsables de leur groupe sur l'eau, les stagiaires sont tenus de respecter leurs consignes dans un but tant pédagogique que de sécurité.